
Pirates, rebelles et ordre colonial en Indochine française au XIX^e siècle

Daha Chérif BA ⁽¹⁾

Introduction

Durant les grandes époques historiques qui marquèrent l'humanité que furent les siècles de la traite des Noirs, ceux de la colonisation européenne, fleurirent sur les marges, des groupes de pirates et de subversifs qui rendirent ces entreprises aisées ou ardues. Dans les forêts de la frontière sino-tonkinoise, comme sur les confins annamites, les bandes pirates et rebelles bravèrent les forces coloniales qui avaient l'ambition de les maîtriser, de les domestiquer ou de s'en accommoder. Pavillons Noirs et Rouges, Blancs et Jaunes, d'une part et rebelles vietnamiens inconditionnels de l'empereur Hâm Nghi et du régent Tôn Thât Thuyêt, d'autre part, éprouvèrent à maintes confrontations les troupes coloniales françaises. Si les deux premières bandes redoutables rebelles Tàiping sévirent à partir de la frontière sino-tonkinoise, vivant sur le pays à la manière des grandes compagnies médiévales, les deux suivants constituèrent le cœur de pénétration de la migration péninsulaire de H'mong. A n'en pas douter, la conquête fut rude et demanda des efforts et des sacrifices colossaux de la part de la France. Durant des années, la conquête française, pourtant qualifiée de « petite guerre au Tonkin » par les métropolitains, marqua lamentablement le pas au Tonkin, en Annam du fait d'un obstacle quasi insurmontable : la piraterie, véritable bourbier. Celle-ci, qui s'appliquait exclusivement au pillard qui court les mers, se trouva, par la suite, généralisée et l'on désigna ainsi, aussi bien ceux qui se rebellèrent contre la domination française que les bandits vivant de rapines et de contrebande, à l'intérieur des terres et sur les côtes. Devant ce fléau généralisé, la France, autant le dire, s'enlisa

⁽¹⁾ Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines Département d'Histoire, Dakar, Sénégal.

pour un temps. Elle peina à vaincre ces ennemis aussi furtifs que teigneux car forgés dans les guerres de rapines et de brigandages, activités devenues « leurs usages et leurs mœurs ». Des centaines de soldats venus de France, secondés par des tirailleurs venus d'horizons divers, perdirent leurs vies, non seulement du fait des pathologies tropicales particulièrement meurtrières mais aussi, sous les embuscades, guet-apens savamment tendus et réalisés par les pirates et rebelles indochinois. Les forces engagées s'élèvent à 35 000 hommes en 1885 dont les 2/3 sont des tirailleurs Annamites (Cochinchine) et des supplétifs catholiques tonkinois qui allaient former le 1^{er} Régiment de Tirailleurs Tonkinois. La France mettra sur pieds, au total, 4 régiments. Face aux techniques d'attaque et de défense inventées par les marginaux des confins marécageux et montagneux, les forces françaises ont vécu dans la peur des coups de main et des opérations déclenchés par cette périphérie dangereuse et meurtrière, maîtresse de vastes régions de non-droits, sièges des chefs réputés sanguinaires et courageux, entrés dans les légendes et mythes populaires. Dans certains endroits, les troupes françaises opéraient même un net recul face à la détermination des bandes de pirates et de rebelles. La crise généralisée (caractérisée par le renforcement et la progression du mouvement de résistance, par des enlèvements de ressortissants français de la ville de Hanoï, d'assassinats de militaires français, de prises d'armes, d'attaques de prisons et de coups de mains contre des citadelles, des résidences, perpétrés par des bandes aguerries et mieux organisées) vécue par les forces françaises d'occupation durant la saison sèche de 1890/91 en est une parfaite illustration. C'est dire que la périphérie engagée dans les actes de subversion et de défiance de l'ordre colonial, restait inaccessible. Détruire ou éradiquer la piraterie, rechercher les racines qui permirent son éclosion puis sa propagation, afin d'en éviter la résurgence et la combattre dans ses origines, telle fut l'obsession cauchemardesque qui agitait profondément une certaine partie de la société française qui ne souhaitait point faillir à ses engagements, à sauvegarder son honneur national, à maintenir son prestige entier, à prouver la vitalité de « son génie impérialiste et colonialiste ». De fait, l'éradication totale de la piraterie ne pouvait être qu'une œuvre violente qui devait être conduite sur le terrain par les forces armées coloniales.

Notre contribution, revisitant les guerres coloniales dites « guerres de pacification » du XIX^e siècle contre les pirates et les rebelles royalistes et « nationalistes » d'Annam-Tonkin (Royaume du Dai Nam), revient sur les dimensions de la piraterie dans le temps et dans l'espace étudiés, dans

un premier temps, puis aborde, dans un second temps, les stratégies de répression élaborées par la France et les autorités locales.

Les dimensions de la piraterie

L'Annam-Tonkin, depuis des lustres, est la terre d'élection d'une piraterie endémique. Elle se décline sous plusieurs aspects suivant les aires géographiques du pays concerné : piraterie chinoise dans la Haute région, montagneuse, impénétrable, à proximité de la frontière séparant l'Annam des provinces chinoises du Guang Dong et du Guang Xi, ce qui permettait aux bandes armées tous les trafics et tous les replis stratégiques en cas d'opérations des troupes impériales ; piraterie sino-annamite dans la Moyenne région, au relief moins prononcé, mais tout aussi couverte de forêts hostiles, plus proche de Phu Lang Thuong (actuelle Bac Giang) et de Hanoï où des commerçants chinois assuraient le négoce transfrontalier des fruits de cette piraterie¹. Les bandes chinoises déferlent toujours sur la région du Yên Thê par les cols de Deo Inh, Deo Cat et Mô Xat. Cette région, durement éprouvée et mise à feu et à sang, les autorités gouvernementales annamites décident de verrouiller le passage des bandes du Yên Thê vers le Delta en construisant, près de Nha Nam, une fortification à la Vauban, la citadelle de Tinh Dao. Mais, en vain, pirates chinois, notamment les Pavillons Noirs de Luu Vinh Phuc et les Pavillons Jaunes de Hoam Sung Anh et pirates annamites font front commun face à l'armée régulière qui ne cesse de les poursuivre sans jamais les abattre durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle². En 1883, le second gouvernement Jules Ferry avait décidé la conquête effective et définitive de tout le Tonkin. Bientôt, le Tonkin ne sera plus qu'un pays exsangue. Aux traditionnels saccages perpétrés par les pirateries chinoise et sino-annamite sont venus se superposer les combats et les exactions liés inévitablement aux innombrables campagnes de la guerre coloniale entreprise par les troupes françaises³. La baie d'Along, faite de traces de chenaux, de gorges tortueuses et de criques sauvages, était avant l'occupation française, le repaire des pirates chinois, qui finirent par se réfugier, sous les coups de boutoirs des troupes coloniales, dans l'île d'Hainan⁴. Les forêts indochinoises sont comme celles des forêts de

¹ Gendre, Cl. (2007), *Le Dê Tham, (1858-1913). Un résistant vietnamien à la colonisation française*, Paris, l'Harmattan, p. 18-19.

² *Ibid.*, p. 19.

³ *Idem.*, p. 21.

⁴ *Géographie de l'Indochine physique, économique et politique*, Paris, Librairie Carus, 1931, p. 8.

l'Afrique équatoriale et de l'Inde, véritables fouillis presque impénétrables de fougères géantes, d'arbres gigantesques, de lianes, mondes des températures chaudes et des perpétuelles humidités du sol, domaines de prédilection de l'éléphant et du tigre, des serpents, des insectes⁵. L'on aussi se prémunir des maladies endémiques, des fièvres, les épidémies de choléra et de peste bubonique⁶. Les deux grands fleuves, le Mékong⁷ et le fleuve Rouge⁸, ainsi qu'un grand nombre de fleuves côtiers de moindre envergure jalonnant la côte d'Annam, sont jeunes, impétueux, inutilisables pour la navigation sur la majeure partie de leurs cours. D'origine montagnaise, disposant d'un cours torrentiel, ils ravinent le pays, entraînent avec eux des alluvions et, comme ils débouchent pour la plupart sur une mer basse et sans profondeur, les

⁵ *Ibid.*, p. 25.

⁶ *Idem.*, p. 31.

⁷ Le Mékong naît lui aussi hors de l'Indochine, dans les montagnes de l'Asie centrale, dans le Tibet, à 3000 mètres d'altitude. Ses rapides cachant de dangereux récifs, sont redoutables quasi infranchissables pour la navigation, ses larges bassins fertiles supportant les villes et la concentration humaine. Il coule avec la rapidité de la foudre. En temps de crue, il se gonfle subitement entre des falaises verticales et effrayantes, venant submerger les villages de pêcheurs qui se sont blottis au sommet des falaises (*Géographie de l'Indochine, op.cit.*, p. 38-39.)

⁸ Les crues du fleuve Rouge sont parfois extrêmement dangereuses : vers juillet et août, les pluies se déchaînent sur tout le Tonkin ; la rivière Noire et la rivière Claire entrent en crue à ce moment même. Le plus souvent les crues se succèdent, celles des affluents arrivant lorsque celle du fleuve est déjà passée ; mais, il arrive aussi que les crues se superposent et c'est ce qui produit les désastres du Tonkin. La crue dure jusqu'à janvier, puis elle décroît graduellement et le fleuve arrive au régime normal vers février-mars. L'étiage moyen des eaux est alors de 2 mètres 50 à 3 mètres. Il a fallu songer, dans le Delta, à se défendre contre les eaux, d'où tout un système de digues qui ne suffisent pas toujours à maintenir les eaux en temps de crue. Suspendu au-dessus des campagnes, le fleuve constitue un danger permanent. Son niveau monta, en 1915, à Hanoï, à 11 mètres 50 et il fallut crever des digues et sacrifier une partie du Delta pour sauver la ville. Les populations riveraines du fleuve redoutable l'entourèrent de digues, souvent doublées et triplées, pour plus de sûreté ; puis, comme ces digues, malgré tout, pouvaient être crevées ou débordées, on construisit en tous sens à travers la campagne, des levées de terre pour limiter l'inondation. C'est un labyrinthe de levées, construites sans plan précis et parfois insuffisants à contenir le fleuve, comme en cet été de 1915, où le Song-Koï eût monté à 13 mètres, débordé ses digues et submergé Hanoï si l'on n'eût volontairement percé ces mêmes digues pour ouvrir au fleuve un débouché dans la campagne, remède presque pire que le mal, car quatre provinces furent inondées, deux cents personnes furent noyées, toutes les réserves de riz balayées et une large bande de terrain, le long du fleuve, fut couverte de sables et rendue à jamais stérile. Le danger est plus prégnant que les autorités coloniales françaises étaient impuissantes à prévenir le déboisement de la montagne ; les « ray » des paysans, privant peu à peu la montagne de ses arbres, rendent le ravinement plus intense, les crues plus abondantes et plus soudaines (*Géographie de l'Indochine, op.cit.*, p. 32-33).

déposent, formant un vaste delta⁹. La piraterie a notablement évolué dans le temps et dans l'espace. Elle prit des dimensions et des proportions diverses tant avant l'arrivée des Français que durant les guerres coloniales. Maritime par essence, elle n'en demeura pas moins terrestre. Désormais, les pirates agiraient, en plus du lucre, au nom de la royauté traditionnelle et au nom de la liberté et de l'indépendance nationale.

Pirates et rebelles au nom du lucre et du butin

Au commencement de la campagne du Tonkin dans les années 1858-1862, la piraterie ne fit que croître, les autorités chinoises faisant toute sorte d'avances aux brigands de profession. Auparavant, le métier de pirate n'avait déjà rien d'infamant, c'était un signe d'activité et d'intelligence de la part de celui qui l'exerçait : pendant que le riz croissait, que la patate douce grossissait, l'agriculteur qui avait des loisirs disait tranquillement au revoir à sa femme et à ses enfants et se mettait en mer pour butiner les bateaux pendant la morte saison. Après sa campagne, il rentrait, chargé d'opimes (dépouilles précieuses), aussi fier qu'un Grec du siège de Troie. Sa femme ne faisait pas mauvaise mine à cet époux polygame qui ramenait des captives. Plus tard, quand se posèrent avec acuité les revendications territoriales à la frontière, le métier de pirate fut élevé à la hauteur d'une institution nationale, couverte par le drapeau jaune des « Fils du Ciel ». En 1881, le Chef des Pavillons Noirs (bandes d'anciens insurgés Tàiping qui se réfugièrent au Nord-Vietnam et que l'administration vietnamienne prit à sa solde) au Tonkin, Luu-Vinh-Phuc, avait obtenu du consulat de France à Hanoï la permission de descendre le Fleuve Rouge jusqu'à la mer et de séjourner dans les environs de Moncay sous prétexte de venir faire des cérémonies religieuses aux tombeaux de ses ancêtres. Il employait son temps à recruter des guerriers pour grossir ses bandes à la solde du roi d'Annam. Sur ces entrefaites, en décembre 1881, ou en janvier 1882, Luu-Vinh-Phuc interdisait une mission française de mettre pied à terre à Moncay et ses environs. Insaisissable, il ralliait autour de sa personne, par tous les chemins du Tonkin, des hommes, disait-on, pour aller travailler à des mines de charbon du côté de Son-Tây. De 1881 à 1883, les pirates sévissaient et enlevaient des femmes chrétiennes qui cherchaient des

⁹ *Géographie de l'Indochine, op.cit.*, p. 31.

coquillages sur les bords de la mer ; et les mandarins, paralysés par la crainte, laissaient faire¹⁰.

En Indochine, l'Européen confond indifféremment sous cette appellation de « pirate », non pas seulement les maraudeurs, les détresseurs de grands chemins, les contrebandiers, aussi bien que les aventuriers de tout ordre qui, cédant à l'appât d'une vie vagabonde et défiant l'impuissance des lois, exercent leurs déprédations, par bandes armées, sur terre, sur la côte, ou sur les fleuves du Tonkin ; mais encore les populations qui, insurgées contre la domination française, luttent pour reconquérir l'indépendance nationale. Pour les Annamites, le mot « pirate » (*Giâc*) a également cette acception générale. Est pirate quiconque vit ou s'enrichit aux dépens d'autrui ; et l'aventurier, aussi bien que l'administrateur français qui perçoit, au lieu et place du gouvernement annamite, un impôt, si régulièrement et si équitablement établi qu'il soit ; de même que le chef de bande chinois qui frappe de contributions les habitants de la région dans laquelle il est établi, où il règne en maître incontesté de longue date, sont des pirates au même titre. Le nombre d'Annamites et de Chinois qui se livrent à la piraterie au Tonkin est considérable. Aussi bien, le goût de rapine et de pillage revêt, dans cette colonie française d'Extrême-Orient, ce caractère particulier qu'il est dans les mœurs, dans les usages et dans les coutumes. Du grand au petit, pressurer et spolier, en un mot pirater, l'inférieur ou le voisin, sont, chez l'indigène, des actes d'une pratique constante et pour lesquels la loi annamite n'a pas cru devoir se montrer d'une sévérité exemplaire, car le crime de piraterie n'est puni de la peine capitale qu'à la deuxième récidive¹¹.

Au Tonkin, sont qualifiés de pirates tous les individus qui, soit isolement, soit en bandes organisées, pillent, dévastent, les armes à la main, les villages, les embarcations de rivière ou de mer, et qui, par conséquent, exploitent, pour leur propre compte, des portions de territoires échappant ainsi entièrement à l'autorité royale. The *account* (le compte, le profit), tel fut, dans l'argot des pirates anglais, le nom qu'ils donnaient à leur métier¹². Bien avant la date du guet-apens de Hué, à la fuite du roi Ham-Nghi en 1885 et à sa déchéance avec son internement à Alger par le gouvernement français, la définition que nous avançons ici

¹⁰ Girod, L.-X. (1903), *Souvenirs franco-tonkinois (1879-1886) par un missionnaire, ancien aumônier des hôpitaux de Nam-Dinh et d'Hanoï pendant la guerre du Tonkin*, Paris, Desclée de Brouwer et Cie, p. 243-244.

¹¹ Frey, H. (1892), *Pirates et rebelles au Tonkin, nos soldats au Yen-thé*, Paris, Hachette, p. 39-41.

¹² Deschamps, H. (1949), *Les pirates à Madagascar*, Paris, Éd. Berger-Levrault, p. 29.

avait une signification bien claire et bien précise. Mais, à partir des années 1890, cette signification évolua notablement. A partir de ces années, les bandes évoluèrent considérablement. En effet, elles persistèrent à reconnaître, au moins en apparence, la légitimité des droits du roi déchu et traitèrent, à leur tour, de pirates les indigènes du Tonkin et de l'Annam qui firent cause commune avec les brigands de l'Ouest, appellation qui désignait aussi les troupes coloniales françaises qui opéraient sur le terrain. Nombreux sont les rapports officiels ou autres documents relatifs au Tonkin qui étaient publiés, classaient les indigènes réfractaires à la reconnaissance des droits de la France sur leur pays natal, en pirates et rebelles. C'est dire que le terme pirate devenait de plus en plus englobant, étendu, disons, un fourre-tout. Mais, concrètement, à part quelques individualités isolées et poursuivant un but clairement patriotique qui ne pouvait souffrir d'aucun doute, à l'image de l'ancien régent Tôň Thât Thuyêt, les forces françaises d'occupation faisaient face au Tonkin à des chefs et à des bandes pirates abritant, en vue d'intérêts remarquables, leurs violences, leurs vols et leurs brigandages sous l'étendard de la rébellion. Exclusivement, l'expression pirates désigne les bandes tonkinoises qui tinrent en échec les armes françaises et opposèrent ainsi une barrière solide et ferme à l'avancée de leur influence. C'est que cette forme de piraterie, contrairement à ce qu'avançaient des officiers, des fonctionnaires et des colons convaincus qu'elle existait au Tonkin depuis de longues années, prit naissance avec l'ère des guerres coloniales. Leur certitude était basée sur le fait que les bandes étaient très nombreuses, la régularité de leur organisation et leur force de résistance. Cette forme de contestation et d'opposition était alors assez récente et consécutive au projet colonial français en Indochine. D'ailleurs, les mandarins, les lettrés et les habitants acquis à la cause française furent unanimes à déclarer qu'il n'existait pas, avant la présence française dans le pays, de bandes organisées exerçant leurs prédatiions à terre, et que les seuls pirates, opérant avec quelque ensemble et sous la direction de chefs reconnus, étaient les Chinois, les Annamites et les Métis qui exploitaient les cours d'eau des provinces d'Haï-Duong, de Quan-Yên et les villages ou les marchés situés sur les berges de ces cours d'eau. Les Muongs se distinguèrent singulièrement dans les actes de piraterie¹³. Les repaires et les dépôts de butin et d'approvisionnements de ces pirates, d'ailleurs mal armés, étaient les grottes de la vallée du Song-Ky, l'île des deux Songs, la

¹³ Pour plus d'informations, lire Cuisinier, J. (1948), *Les Mu'ong. Géographie humaine et sociologie*, Paris, Institut d'Ethnologie, p. 610 et Bo, D. (1950), *Les populations montagnardes du Sud-Indochinois*, Lyon, Derain, p. 278.

Cat-Ba et l'inextricable dédale des îlots de la baie de Hon-Gay et de la baie d'Ha-Long¹⁴. La constitution géologique de la côte faisait qu'elle était découpée en une infinité de criques ; c'était aussi par milliers qu'on comptait les îles et les récifs qui la séparaient de la haute mer. La fraude et la piraterie y fleurirent en raison même des difficultés que la nature semblait avoir élevées à leur répression. Le rendez-vous des pirates de mer, leur marché d'échange, était la grande île de Cat-Ba¹⁵. On trouvait bien, à la même époque, des rassemblements exclusivement formés de Chinois, débris agglomérés des Taiping, qui, sous le nom de Pavillons-Noirs ou de Pavillons-Jaunes, s'étaient établis dans les hautes vallées du fleuve Rouge et de la rivière Claire, mettant le commerce de ces deux voies en coupe réglée ; mais, il y avait eu bientôt d'abord scission, puis lutte entre les deux couleurs. Les Pavillons-Jaunes, battus et affaiblis par la défaite, avaient alors fondé des exploitations agricoles ou minières et accepté de vivre sous les lois annamites. Quant aux Pavillons-Noirs, devenus redoutables et menaçants pour l'intégrité du territoire tonkinois, ils avaient vu le gouvernement annamite légitimer leur intrusion dans le pays, les prendre en partie à sa solde et accepter l'établissement sur le fleuve Rouge, entre Hong-Hoa et la frontière chinoise, de douanes irrégulières qui fonctionnaient de fait à leur profit. Ainsi, l'on note qu'à l'époque de la conquête française du Tonkin, la piraterie dite de terre n'existait pas de manière officielle dans le pays. Elle n'était pas encore un fléau pour le Tonkin.

Il existe au Tonkin deux pirateries distinctes : celle pratiquée par les Chinois et celle à laquelle les Annamites se livrent. Du reste, quoique distinctes, elles ont entre elles des rapports intimes. Sur une carte du Tonkin, l'on remarque facilement une série de postes situés sur la frontière chinoise formant une ligne généralement orientée du sud-est au nord-ouest. En arrière de cette ligne de défense, c'est-à-dire au sud, de vastes régions inoccupées par les troupes françaises, puis, plus au sud encore, le haut Delta avec une nouvelle ligne de points fortifiés. Ces deux lignes de défense sont situées, la première dans la région montagneuse, ou haute région ; la seconde confine au Delta. Pour assurer les

¹⁴ Gosse, P. (1952), *Histoire de la piraterie*, Paris, Payot, p. 321-341. D'après l'auteur, ce n'est guère qu'au début du XIX^e siècle que l'on commença à trouver des récits détaillés de l'activité des pirates chinois. En 1831, Neumann traduisit un ouvrage chinois contemporain écrit par Yuentsze-yung-lun et qui couvre la période comprise entre 1807 et 1810. L'original publié à Canton en 1830 est surtout consacré aux exploits d'un seul pirate et il s'agit d'une femme, Mme Ching.

¹⁵ Bévin, E. (1891), *La piraterie au Tonkin*, [Documents historiques], Paris-Limoges, p. 44.

communications entre elles, il n'y avait qu'une seule voie praticable et fréquentée : la route mandarine de Phu-Lang-Tuong à Lang-Son et le rameau en chemin de ronde de Lang-Son à Cao-Bang. Les régions de l'ouest de la route de Lang-Son (Cai-Quin et pays de Cho-Moi) et celle de l'est (Baoday et pays de Deo-Gia) appartiennent sans conteste aux Chinois. La France croyait pouvoir les contraindre à évacuer ces régions en occupant leurs dernières de Cao-Bang à Moncay. La ligne de séparation établie entre eux et la Chine était trop incomplète pour leur causer la moindre inquiétude. Ils n'ont jamais cessé de passer allègrement en Chine et de rentrer de même dans le Tonkin. Leurs sentiers contournent les postes. Si, dans le Quan-Si, ils ne peuvent passer en Chine, ce ne sont pas les Français qui les en empêchaient, mais les Chinois eux-mêmes. Ces régions sont occupées d'une façon constante par les Chinois qui communiquent à peu près librement avec la Chine. Leur situation dans le massif de Cho-Moi et de Déo-Gia leur donnait accès dans le Delta, car il le domine et le commande¹⁶. Le grand centre de cette piraterie maritime était Moncay. Du village annamite de Hoa-Loc (Mon-Cay) et du village chinois de Tong-Hin, à cheval sur la frontière sino-annamite, les bandes chinoises avaient fait un port de mer dont la situation topographique fait ressortir tous les avantages¹⁷. Les bandes ont des relations étroites et bien définies. Les nombreuses bandes annamites du Delta ou de la lisière du Delta pillent et rançonnent les marchés et les lieux habités. Elles se procurent ainsi argent, denrées, bétail, femmes et enfants. Après avoir prélevé, sur le produit de leurs brigandages, l'argent et les denrées nécessaires à leur subsistance, il ne faut pas perdre de vue que les pirates annamites ont très souvent une famille qui vit paisiblement dans leurs villages d'origine ou dans les villages dévoués à leur cause, ces bandes emploient le bétail, les femmes, les enfants et l'excédent des denrées et de l'argent volés, comme moyens de transactions commerciales. Elles échangent, avec les bandes mixtes de la région moyenne, contre des armes, des munitions et de l'opium apportés de Chine par les bandes chinoises de la région frontière. A leur tour, les bandes chinoises de la région frontalière reçoivent des buffles, des enfants et des femmes en paiement de l'opium, des armes et des munitions de guerre importés au Tonkin et elles écoulent, dans les provinces du Yun-Nan, du Quang-Si et du Quang-Ton, du bétail et de la

¹⁶ Bévin, E. (1891), *Au Tonkin. Milices et piraterie*, Paris, Lavauzelle, p. 28-29.

¹⁷ Sénèque, (capitaine) (1906), *Luttes et combats sur la frontière de Chine, cercle de Moncay, 1893-1894-1895*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, p. 33.

marchandise humaine¹⁸. Pendant longtemps, le commerce d'exportation des femmes s'était fait à Haïphong même. On les embarquait clandestinement en les habillant à la chinoise et en les faisant passer pour les épouses légitimes d'émigrants chinois rentrant dans leur pays natal. Une surveillance active et étroite, exercée sur les bateaux en partance, obligea les exportateurs à recourir à un autre mode d'envoi et de convoyage. Les trafiquants durent adopter les voies terrestres, plus longues et moins commodes. Luu-Ky fut le grand entrepreneur de ce nouveau mode de transport ; des lettres, prises sur les pirates et traduites à l'état-major à Hanoï, levèrent les derniers doutes sur la nature des opérations commerciales auxquelles ce redoutable chef de bande se livrait impunément¹⁹. A l'évidence, de solides relations commerciales existaient entre les bandes du Delta et celles de la Chine²⁰.

Rappelons, dans le cercle des Sept-Pagodes (Premier Territoire Militaire), une des plus grandes entreprises commerciales de piraterie, sinon la plus grande, celle de Luu-Ky, était installée dans la chaîne montagneuse qui borne au nord la vallée du Song-Ky. Cette région très accidentée avait été choisie par le fameux chef pirate après ses échecs du Bao-Day et du Deo-Gia (août 1889 et avril 1890). Des opérations avaient été entreprises contre ses bandes en décembre 1890 (colonne Raffanel) sans aboutir à un résultat décisif. De nouvelles opérations sont jugées nécessaires. Une importante colonie est formée sous les ordres du lieutenant-colonel Terrillon (novembre 1891-février 1892). A la suite des opérations de cette colonne et des reconnaissances nombreuses exécutées par les postes du cercle, la bande de Luu-Ky est disloquée. Une partie passe avec Luu-Ky dans le Bao-Day. En juillet 1892, Luu-Ky est tué au cours d'une attaque faite par lui contre un convoi, sur la route de Lang-Son. La colonne Terrillon et les reconnaissances qui l'ont suivie, ont ramené le calme dans la plaine, la partie montagneuse du cercle restant encore dangereuse²¹.

La bande mixte constitue l'organe entrepositaire et son rôle l'oblige à disposer d'établissements, centres d'échanges, dépôts de butin ou d'approvisionnements, ayant un certain caractère de fixité que viennent

¹⁸ Baudrit, A. (2008), *Bétail humain, la traite des femmes et des enfants en Indochine et en Chine du Sud, suivi de onze documents sur l'esclavage (1860-1940)*, réédité par Nicolas Lainez et Pierre Le Roux, Paris, Col. Connaissances et Savoirs, p. 416.

¹⁹ *Documents historiques. La piraterie au Tonkin*, Paris-Limoges, 1891, p. 34. Lire aussi Chabrol, (commandant), *Opérations militaires au Tonkin*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, p. 37.

²⁰ Le Prince, (commandant), *Étude militaire sur le Tonkin*, Paris, L. Baudoin, p. 22-23.

²¹ *Histoire militaire de l'Indochine*, t. 2, Hanoi-Haiphong, Impr. Extrême-Orient, 1930, p. 12.

augmenter encore des travaux de protection ou de défense, élevés en vue d'une attaque toujours à prévoir. Elle est, en réalité, la cheville ouvrière du système, le centre où aboutissent et d'où rayonnent de nombreux convois de butin, d'opium ou de munitions de guerre, formés et escortés : les uns, par des bandes sans consistance, le plus souvent émiettées dans les villages des confins du Delta, les autres, par de véritables bandes nomades ayant une certaine cohésion, mais ne disposant, sur leurs routes d'étapes, que de gîtes précaires ou d'abris naturels, (des grottes et des anfractuosités de rochers). Elle est enfin appelée, par le rôle même qu'elle joue dans le groupe, à servir de soutien aux bandes subordonnées, et il est ainsi rationnel de la prendre comme base de la classification des bandes du groupe auquel elle pourra donner son nom. Bandes annamites, mixtes et chinoises existeraient simultanément dans le secteur exploité. Il arrive qu'une ou que deux espèces de bandes subordonnées n'existent pas dans le système, soit que l'élément annamite de la bande mixte ait la mission d'exécuter périodiquement des incursions dans les villages ou les marchés du Delta, soit que l'élément chinois de cette même bande fournisse, au moment opportun, les escortes des convois de butin dirigés vers la frontière chinoise, soit enfin que la bande mixte forme à elle seule un système complet avec les deux éléments différents qui la composent. Ces exceptions très rares peuvent être considérées comme des cas particuliers de la règle générale, et l'on est ainsi fondé à admettre que le mode de classification par secteurs à adopter pour les bandes pirates du Tonkin, reste toujours applicable.

La piraterie terrestre explosa effectivement avec la phase de la conquête du Tonkin décidée par les autorités françaises. On nota partout son essor incontestable depuis la signature du traité de paix avec la Chine en 1885. Le silence des autorités françaises encouragea incidemment l'ardeur des bandes pirates. Selon certains auteurs contemporains, les causes de la formation et du développement des bandes pirates, sont imputables à la duplicité de la cour de Hué ou à la sourde hostilité du Céleste-Empire, et sont manifestes et de notoriété publique. Elles dérivent toutes de deux faits, à savoir : que, malgré les traités signés et des protestations de dévouement cent fois renouvelées, les mandarins et les lettrés, tant de l'Annam que du Tonkin, n'accepteront jamais de n'être que les collaborateurs muselés, garrottés et entravés de l'administration civile française, que les castes dirigeantes de l'empire chinois considéreront toujours la possibilité de pénétration, sur le territoire de l'empire, des idées et des mœurs de l'Europe comme un péril mortel pour leur influence et surtout pour l'existence de leurs privilèges. Chasser les Chinois du Tonkin devenait un défi de premier ordre pour la France. Car,

les Chinois étaient parmi les adversaires de la France au Tonkin et les combattants dans les luttes de 1883 à 1886, interférant ainsi dans les démêlés entre la France et la cour d'Annam. Les problèmes militaires au Tonkin de 1887 à 1890 étaient ardues car les autorités coloniales devaient s'occuper de la Haute-Région tenue en grande partie par les bandes chinoises et où l'on procédait, dès 1889, à l'abornement de la frontière²². Les Chinois, en plus de réclamer un droit de suzeraineté sur l'Annam-Tonkin, refusaient l'accès aux Occidentaux en envoyant des bandits et des troupes en avant de ses frontières. La signature d'un traité de paix avec la France le 9 juin 1885 obligea la Chine à retirer du Tonkin ses troupes régulières. Elles furent progressivement remplacées par les bandes armées qui constituaient la grande piraterie²³. Ce traité franco-chinois scellait ainsi le compromis historique sur l'Indochine entre la Chine et la France. La première reconnaissait le protectorat français sur l'Annam-Tonkin, abandonnait en fait ses obligations de puissance centrale du système tributaire et acceptait l'ouverture commerciale et ferroviaire du Yunnan et des deux Guang ; par ailleurs, en août 1885, les troupes chinoises, accompagnées des Pavillons Noirs de Liu Yong Fu, évacuent les terres tonkinoises. La France, quant à elle, renonce à toute indemnité et à ses conquêtes insulaires²⁴. Au demeurant, les autorités françaises ne voyaient pas que le Tonkin était devenu un champ de luttes sanglantes. Cet aveuglement et ce manque de prévoyance étaient, à la grande rigueur, excusables pendant les années 1886 et 1887. Malgré la révolte royale, pendant cette période, le Tonkin a joui d'un calme apparent, calme trompeur, qui cachait, en réalité, la formation des bandes pirates, mais qui pouvait être pris pour le début d'une ère de paix et de tranquillité. A partir de 1888, l'erreur n'était plus permise, et il devenait évident, que, si la période de luttes armées pour la conquête était close, la période de luttes armées pour la possession réelle du pays allait s'ouvrir. Refusant de voir la grave situation du Tonkin, les autorités militaires consentirent à la diminution de l'effectif des troupes régulières et permirent ainsi à la piraterie de se développer au point de résister sans désavantage aux armes françaises et de les assaillir. Clairement, la piraterie entravait la pacification du Tonkin et constituait une barrière destinée à opposer aux réseaux tissés par la France, par voie de terre, avec la Chine.

²² Fourniau, Ch. (1989), *Annam-Tonkin, 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, l'Harmattan, p. 164-165.

²³ Le Prince, (commandant.) (1893), *op.cit.*, p. 42, p. 7-10.

²⁴ Brocheux, P., Hémerly, D. (2001), *Indochine. La colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, la Découverte/Histoire contemporaine, p. 53.

Pirates et rebelles au nom du roi et de la nation

Les Français ont toujours soutenu que les pirates annamites ou chinois cherchaient à voiler leurs brigandages et leurs pillages du couvert des plus nobles sentiments : le patriotisme. Les autorités militaires françaises étaient convaincues que le banditisme ne pouvait en aucun cas rimer avec les idéaux de liberté, d'indépendance, d'attachement à la royauté, bref, avec la lutte contre l'occupation coloniale. Les pirates et les rebelles ne pouvaient être porteurs d'une telle entreprise. Ils ne pouvaient être sensibles à la fibre nationaliste. Or, bien avant l'ère des guerres coloniales, ils s'enrôlaient, volontiers, sous la bannière du premier prétendant venu au trône d'Annam. En effet, il fut remarqué que les anciennes bandes du Delta du fleuve Rouge se composaient de révoltés prétendant agir au nom des rois légitimes de l'Annam, principalement du roi Ham Nghi. Telle fut la bande de Doc-Tich, la dernière à disparaître, contre laquelle le résident supérieur réunit dans le courant de 1889 plus de 1000 gardes civils²⁵. C'était, au nom du roi, que les chefs pirates adressaient leurs proclamations aux populations et exerçaient leurs réquisitions. Ils évoquaient Ham-Nghi, l'ex-roi d'Annam, déchu et exilé en Algérie et qui resta à leurs yeux le roi légitime. Aussi, toute proclamation était-elle datée du règne d'Ham-Nghi. D'ordinaire, elle débute par un petit résumé historique des événements qui ont amené à l'occupation française. Ce résumé est rédigé selon les besoins de leur cause et représente les forces d'occupation françaises comme des barbares, comme des pirates qui ont imposé et qui maintiennent leur domination par la violence, au mépris des droits sacrés de l'indépendance nationale. Invariablement, la proclamation se termine par une déclaration d'attachement à la personne du roi, aux mœurs et aux institutions léguées par les ancêtres, et par un appel aux armes pour chasser du sol natal l'étranger, la France. Le régent Thuyêt distribua des titres mandarinaux militaires aux chefs des minorités qui les appuient ou aux Pavillons qu'ils enrôlent et qui peuvent enfin légitimer leur pouvoir aux yeux des populations locales qu'ils n'hésitent pas à mettre en coupe réglée. Là, les pirates endossent le titre de rebelles « nationalistes » pour s'attirer le soutien et l'adhésion des populations qui étaient mises à contribution. En effet, les populations devaient se soumettre à de multiples et variés sacrifices, à savoir : corvées, contributions en argent et en nature, etc. Il fallait alors entretenir et ancrer parmi elles l'esprit d'hostilité viscérale contre les Français et contre leurs affidés et auxiliaires, s'assurer la connivence ou la complicité des villages, sans le concours desquels leurs

²⁵ Bévin, E. (1891), *op.cit.*, p. 42.

expéditions seraient inévitablement exposées à des débâcles. Les bandes annamites, jugées comme des pirates, se comportèrent, aussi, dans certaines circonstances, en de véritables rebelles à la conquête et à la colonisation françaises. De fait, elles endossaient les deux états sans aucune difficulté. Les militaires français se sont rendus eux-mêmes compte de cette réalité : avec le colonel Frey, ils ont relevé qu'il en est parmi les Annamites qui sont exclusivement poussés, dans leur lutte pour l'indépendance et la libération nationales, par la haine de l'étranger et par un réel sentiment de patriotisme, contrairement aux considérations de certains auteurs qui prétendaient que le concept « patrie » n'avait pas d'équivalent dans la langue annamite et que les peuples de l'Extrême-Orient n'étaient pas susceptibles de se laisser entraîner par ce noble sentiment qui rend les masses et les individus capables des plus grandes choses ! Les Français furent particulièrement impressionnés par leur détermination. La fermeté, le courage avec lesquels nombre de pirates affrontèrent le couperet du bourreau, après d'atroces supplices endurés, les harangues que certains d'entre eux adressaient au public dans les moments qui précèdent les exécutions, déclarant, avec la ferveur des martyrs mourant pour la foi, qu'ils n'avaient aucun acte de pillage ni de brigandage à se reprocher, qu'ils avaient combattu et qu'ils faisaient le sacrifice de leur vie pour soustraire leur pays à l'oppression étrangère, le respectueux recueillement avec lequel la foule assiste à ces exécutions capitales et jusqu'à cette précaution sinistre du bourreau qui, dans certaines circonstances, baisait et léchait la lame dégoulinante de sang, pour conjurer le ressentiment des mânes de l'innocent qu'il venait d'immoler, tous ces faits attestaient que les Français se trouvaient bien alors en face de véritables rebelles à toute forme d'asservissement et d'assujettissement²⁶. L'histoire témoigne que lors de l'occupation chinoise, de 111 avant J.-C. à -938 après J.-C., ce sentiment s'était traduit chez les populations du Tonkin par des explosions de haines et de colères qui furent plus d'une fois fatales aux conquérants. Deux femmes, véritables personnifications du patriotisme tonkinois, prirent la direction du plus important de ces soulèvements populaires, à la suite duquel les Chinois furent rejetés hors du Tonkin et plusieurs armées envoyées par l'empereur de Chine, pour reconquérir ce territoire, furent taillées en pièces lamentablement. Nul doute, le parti national de la lutte contre l'influence française, sévissait réellement au Tonkin et en Annam. Ce parti était encouragé et soutenu par de hautes personnalités annamites et chinoises. Son importance grandissait chaque jour et menaçait le

²⁶ Frey, H. (1892), *op.cit.*, p. 81-86.

protectorat français qui peinait à s'instaurer. Ce parti nationaliste rebelle avait, dans toutes les provinces, des représentants chinois parmi d'anciens mandarins ou des lettrés de renom qui prenaient le mot d'ordre de l'un d'entre eux, haut personnage dont l'autorité était incontestée et qui avait la direction générale du mouvement anti-européen. Les chefs des grandes bandes de pirates lui obéissaient également²⁷.

Nombreuses furent les figures emblématiques de la rébellion nationaliste qui s'opposèrent ainsi farouchement aux forces françaises²⁸. En effet, dans les premières années de l'occupation, les Français durent faire face de tous les côtés : sur certains points le péril était plus pressant ; aussi, l'impunité décuplait-elle rapidement la hardiesse des bandes du Yen-Thé, zone de forêts impénétrables sise entre les riches plaines deltaïques et les montagnes du Thé Kinh et du Bao Day²⁹. Lorsqu'en 1887, les forces françaises songèrent à se tourner contre ces bandes insaisissables et volatiles, elles trouvèrent sur le terrain des combattants aussi nombreux que bien préparés, solidement retranchés, appuyés par presque toute la population. A leur tête, commandait un chef énergique, le Doï-Van, qui avait tenu tête aux Français sur d'autres champs de confrontation. Mais, après une campagne assez longue et ardue, les Français parvinrent à s'emparer de sa personne et son exécution à Hanoï, le 7 novembre 1889, sembla calmer, pour quelque temps, l'effervescence dans les zones révoltées. En effet, ce calme ne fut que de courte durée et vers la fin de 1890, l'insurrection reprit de plus belle, plus vigoureuse, plus hargneuse. Pour la première fois, la France vit apparaître devant elle, le De-Tham³⁰. Une monographie de ce chef occupe une place intéressante dans l'histoire des rebelles et des marginaux qui écrivirent les pages de cette histoire des insoumis et des rebelles. Pour rappel, l'établissement de la France au Tonkin engendra deux phases nettement distinctes, la conquête, d'abord et la pacification, ensuite. Pendant la première période, la France eut à se mobiliser et à mobiliser ses forces contre, d'une part, les indigènes Annamites et Tonkinois, qui prirent les armes contre

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ Dans son ouvrage *Annam-Tonkin, 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Charles Fourniau a remarquablement analysé le mouvement nationaliste dit *Can Vuong* vietnamien « Aider le Roi ! », p. 79-94. Parmi ces figures emblématiques de la résistance, nous avons : Nguyễn Thiên Thuât, à l'est du Delta, contrôlant tous les chefs qui agissaient dans les provinces de Bac Ninh, Haidu'ong et Hu'ng Yên, avec en particulier la région difficile d'accès du Bâi Sây, Nguyễn Quang Bich régente l'ouest du Delta.

²⁹ Dans *Le Dê Tham, (1858-1913). Un résistant vietnamien...*, Gendre, C. revient sur le « Yên Thê, sanctuaire et théâtre d'opérations », p. 31-35.

³⁰ *Ibid.*, p. 219.

l'envahisseur, d'autre part, contre les Chinois, Pavillons Noirs ou Jaunes, qui vivaient en parasites sur ce riche et prospère pays et qu'appuyaient d'ailleurs les forces armées régulières du Céleste-Empire, qui s'inquiétait de plus en plus de la proximité française. Dans les provinces du nord-ouest, les Pavillons Noirs, brigands chinois campés sur les bords du fleuve Rouge, s'installaient de plus en plus fortement avec l'agrément du gouvernement annamite, qui s'était déjà servi d'eux contre Francis Garnier, et espérait encore les opposer aux Français le jour où la France voudrait imposer sa volonté à Tu-Duc³¹. Les Pavillons noirs exécutèrent en effet de nombreux Français, dont Francis Garnier, tué le 21 décembre 1873 au Pont du Papier. Or, la France prenait précisément prétexte de la présence des Pavillons noirs pour intervenir au Tonkin³². La Chine voyait effectivement d'un très mauvais œil la présence de la France impériale à ses limites. Au cours de la seconde phase, la France fit, de nouveau, face aux mêmes forces, aux mêmes adversaires qui avaient comme objectif principal le refoulement de la France loin de leurs territoires. Ici, la France affrontait les quelques Annamites qui persistaient à considérer les français plus dangereux que le parasite chinois, et ce sont de véritables rebelles ; là, les débris des bandes grossies de réguliers licenciés qui ne pouvaient abandonner de gaieté de cœur un pays où ils étaient si bien : ce sont les pirates. Naturellement, ces deux noyaux de rebelles contractèrent alliance suivant les circonstances du moment et leurs intérêts propres. Ils prirent le soin stratégique de se subdiviser en une multitude de bandes volantes, insaisissables plus ou moins composites qui obéissaient, aveuglément, depuis la disparition du Doï-Van, à De-Tham. Là, dans les repaires du nord de l'Annam, lui et ses bandes, seront inexpugnables³³. Le gouvernement du protectorat ne pouvait pourtant pas souffrir, aux portes mêmes du Delta, un foyer d'insurrection sans cesse rallumé, alors que partout la pacification progressait, alors que le Delta était soumis, alors que les montagnards de la haute région commençaient à embrasser la cause française et soutenir la purge du territoire des bandes chinoises

³¹ Membre de la mission de reconnaissance du fleuve Mékong Doudart de Lagrée (1866-1868), Francis Garnier fut envoyé au Tonkin, avec 200 hommes, pour régler l'affaire Dupuis, un trafiquant d'armes, arrêté par les autorités vietnamiennes qui n'acceptaient pas qu'on traverse leur territoire avec des cargaisons d'armes sans leur accord. Garnier, pactisant avec le trafiquant, déclencha la guerre contre les autorités vietnamiennes. Il attaqua et prit la citadelle de Hanoï et, appuyé par la minorité catholique, se lança à la conquête des autres places fortes du Delta, avant de disparaître dans une échauffourée à l'entrée de la ville. Lire aussi, Brocheux, (Pierre) et Hémary, (Daniel), *op.cit.*, p. 36.

³² Girod, L.-X. (1898), *op.cit.*, p. 104-105, 278, 1903.

³³ *A travers le Monde*, n° 291, du 16 juillet, p. 226-227.

qui l'infestaient depuis de longues années³⁴. De grands coups furent ainsi portés. La prise de Hu-Thué, le 11 janvier 1891, fait tomber un des repaires les plus forts. Plusieurs chefs sont pris ou exécutés. La rébellion fut plongée dans une crise très grave tant les pertes installèrent la désorganisation. Il fallait très rapidement les remplacer. Tham fut ainsi élevé à la dignité de De-Doc et prit le commandement d'une bande assez imposante³⁵. A partir cet instant historique, il aura le droit d'apposer son sceau au bas de ses multiples proclamations, et il signera De-Tham. Il devint dès lors un grand personnage, de plus en plus écouté³⁶. Aux habitants du Yen-Thé, il disait de refuser le découragement, le relâchement. Ses messages furent très bien accueillis et même mis en pratique pour tous les habitants qui ne lui refusaient rien de ce qu'il demandait. Il fit adopter une nouvelle tactique de lutte. Les Français étant pour le moment les plus forts, De-Tham recommanda aux combattants de se retrancher et de se faire oublier pour un temps. Grâce aux ravitaillements conséquents fournis par les villages mobilisés pour la cause de la libération nationale, De-Tham et ses guerriers pourront passer le temps en fêtes, en bombances. Bien payés, bien approvisionnés, les pirates passaient leur temps en fêtes ; après de longs repas, véritables agapes guerrières, arrosés de copieuses libations de *chum-chum* (eau-de-vie à base de riz fermenté), les combattants s'enivrent d'opium et rêvent aux expéditions à venir et riches butins à saisir. Nombreuses furent aussi les femmes prisonnières délivrées des griffes des pirates qui, apparemment étaient contentes de « faire femmes pirates ». Les effectifs de De-Tham s'accroissent de vagabonds, de déserteurs, de déclassés de toutes sortes, d'anciens tirailleurs que plusieurs années de service militaire avaient dégoûtés des pénibles travaux de la rizière, fournirent un contingent conséquent ; des coolies réquisitionnés un peu partout élevèrent de nouveaux fortins. Une nouvelle expédition allait être entreprise par les Français au printemps de 1892. Elle fut, comme les précédentes, fertile en incidents. Du poste avancé qu'il occupait, De-Tham attaqua les Français qui subirent un échec au De-Duong. Le général Voyron fut alors envoyé pour le réparer. Il y réussit. Les

³⁴ Camp, (David Bradley), *States of Banditry. The Nguyen Government, Bandit Rule, and the Culture of Power in the post-Taiping-China-Vietnam Borderlands*,

³⁵ Dans l'armée annamite, De-Doc est le titre de général, De en est l'abréviation. Or, les pirates s'étaient affublés de tous les grades militaires des armées d'Annam. Comme dans les armées annamites régulières, l'ordre, la hiérarchie, le commandement étaient gages de succès sur les champs de bataille et gages de survie des bandes rebelles qui hantent les régions inaccessibles du pays.

³⁶ Sur les origines et sa jeunesse, se reporter à Gendre, Cl., *op.cit.*, p. 23-29.

principaux chefs rebelles furent leur soumission. De-Tham seul ne voulait entendre parler ni de soumission, ni de retraite. Il quitta un des derniers le fort du De-Nam, réduit à la défense, puis, il dispersa les quelques sujets qui lui restaient fidèles, leur donnant rendez-vous pour un avenir meilleur, et s'en alla tout seul dans un village ami du Bas-Yen Thé, presque son pays, où on lui offrit gîte et couvert³⁷.

Une trop grande mansuétude de la part des Français paraîtrait aux populations un signe de faiblesse. Aussi, il n'y avait qu'une seule fin pour le De-Tham : le sabre du bourreau. Sa tête sera exposée publiquement sur le marché de Cao-Thuong ou de Dung-Lam, au centre du Yen-Thé, devant la grande pagode³⁸. C'est que la lutte pour l'indépendance annamite en avait produit d'autres pour lesquels les Français furent moins cléments. Ils procédèrent à des exécutions publiques : Doï-Van, exécuté sur la place d'Hanoï, fit plus pour la pacification que les milliers de piastres et les gros territoires dont les Français avaient gratifié les Luong-Tam-Ki et d'autres qui, tout en étant leurs obligés, ne cessèrent d'être leurs ennemis³⁹.

Stratégies et moyens de lutte contre la piraterie

La France mobilisa des moyens militaires et financiers, élaborà des stratégies administratives ainsi que des réseaux d'espions contre la piraterie. La conquête coloniale menée par les troupes françaises au Tonkin, comme nous l'avons mentionné, est des plus répressives et ajouta à la violence ambiante. C'est ainsi qu'en 1884, Monseigneur Puginier, notait avec une pointe d'amertume que nombreux furent les villages brûlés, pillés ou rançonnés. Il notait qu'en 1885, un lieutenant-colonel donna des ordres pour brûler les villages non habités, de passer à l'arme les habitants en fuite. La reconnaissance devait être complétée par le principe radical de brûler tous les villages inhabités, de casser, de détruire tous les arbres. Sous le commandement du général de Négrier, la « *baïonnetade* » est une pratique courante. Les soldats en campagnes expéditives avaient le droit de tout tuer et piller lorsque les habitants, surpris dans leurs lits, ne venaient pas se soumettre. Hommes, femmes, enfants, vieillards, malades, infirmes, étaient abattus à coups de crosse de fusils et massacrés à la baïonnette. Les massacres étaient ainsi généralisés

³⁷ Verraux, (commandant). (1898), « Monographie d'un chef de pirates au Tonkin », in *A travers le Monde*, n° 291, du 16 juillet, p. 227-228.

³⁸ Sur les multiples opérations contre le rebelle, sa traque (1910-1912) et la fin du fugitif, lire Gendre, (Claude), *op.cit.*, p. 119-183.

³⁹ *A travers le Monde*, n°30, du 23 juillet 1898, p. 233-236.

sur tous les champs et théâtres investis par les soldats français, qui devenaient de jour en jour plus impitoyables que jamais. Il ne fallait pas faire de quartier entre la soumission et la liquidation des populations encerclées. L'entrée en lice des premières colonnes françaises destinées à « nettoyer » le Yê Thê débutait, en 1890, les massacres à grande échelle. Les levées des coolies étaient d'autres opérations aussi violentes que rudes. Ils vivaient ainsi sur les provisions et réserves en poulets, en cochons pendant toute la durée de leurs colonnes. Fourniau Charles y ajoute d'autres exactions que sont « la ponction sur le cheptel pour les besoins en viande de l'intendance, réquisitions de barques et de sampans, déprédations multipliées et sacrilèges, occupation, bouleversements sociaux⁴⁰ ». Globalement, la conquête de l'Indochine française s'est opérée en deux périodes : la première, de 1858 à 1867, comprend l'occupation de la *Cochinchine* et du *Cambodge*, la seconde, de 1883 à 1896, l'occupation du *Tonkin*, de l'*Annam* et du *Laos*⁴¹. Signalons que les derniers territoires à être intégrés furent ceux de la rive droite du fleuve Mékong (Le Haut-Laos) et les trois provinces réputées « irrédentes » *khmérophones* en 1907. L'organisation du Tonkin en régions, telle qu'elle existait jusqu'en août 1891, était on ne peut plus défectueuse et imparfaite. Les commandants de région exerçaient, sauf quelques rares exceptions, uniquement des pouvoirs militaires et devaient s'entendre, pour les relations avec les autorités indigènes et pour toute opération militaire, avec les résidents des provinces administratives correspondant à leur région. Il n'y avait pas unité dans la répression ; aussi, l'action de l'autorité n'était-elle ni rapide, ni efficace voire efficiente. Pour remédier à cette situation, M. De Lanessan, gouverneur général de l'Indochine, prit, le 6 août 1891, un arrêté mettant sous le régime militaire les territoires montagneux qui entourent le Delta du Tonkin. Cet arrêté, qui créait de véritables confins militaires, allégeait, sans les amoindrir, les attributions du résident supérieur au Tonkin.

Ce texte créait une organisation moins coûteuse et s'adaptant mieux à la situation politique et militaire des hautes régions, tout en permettant leur mise en valeur. Il concentrait désormais aux mains d'une seule autorité les pouvoirs civils et militaires. Le même homme allait pouvoir mettre en œuvre l'action politique et administrative appuyée de la force armée. Le rôle du commandant de territoire devenait un rôle de protection des populations soumises et laborieuses du riche delta tonkinois contre

⁴⁰ Fourniau, Ch. (1989), *Annam-Tonkin, 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, l'Harmattan, p. 23-24.

⁴¹ Allain, M. *Encyclopédie pratique illustrée des colonies françaises. L'Indochine française*, t. 2, Paris (VII^e), Librairie Aristide Quillet, sd., p. 271.

les multiples perturbateurs et incorrigibles subversifs, en particulier, contre les bandes chinoises qui les exploitaient systématiquement depuis lors. Le colonel Gallieni⁴², le colonel Servièrre et le lieutenant-colonel Pennequin devaient se mobiliser contre ces bandes rebelles et arriver à imposer progressivement la pacification, grâce à l'armement des populations soutenues par la force armée. Cette pacification fut rendue possible par la construction d'une forte barrière de postes solides, judicieusement placés sur des voies de communication importantes et en des points sensibles et névralgiques. Cette barrière était ensuite portée en avant, refoulant d'une manière soutenue et continue les bandes qui, lassées, se soumettaient, se dispersaient et repassaient la frontière. L'établissement d'une ligne de postes provisoires est destiné à endiguer le territoire laissé à la piraterie et à permettre le repeuplement et l'organisation du terrain reconquis. Dès que les circonstances permettent une nouvelle poussée, la barrière de postes est reportée aux limites de la nouvelle zone balayée. C'est par ce procédé lent mais sûr que les Français entreprirent de refouler peu à peu les restes de la grande piraterie vers le nord des territoires d'Ha-Yang et de Bao-Lac. Dans les contrées limitrophes de la Chine, dès que la reprise de possession du sol par la force, atteint la frontière, il faut y installer non pas un barrage provisoire mais une ligne de postes fixes, assez forte pour constituer un obstacle définitif aux mouvements des bandes. Mais ce dispositif de défense, quelque solide et serré qu'on le suppose, ne suffirait jamais à doter la frontière d'une imperméabilité suffisante pour résister à la pression de l'inépuisable réservoir de pirate qu'est la Chine et empêcher l'infiltration des éléments de brigandage. Son rôle est donc seulement d'arrêter les bandes déjà formées et de former les petits groupes qu'il ne peut arrêter, à pénétrer sous une forme assez dissociée et assez peu dense pour n'être pas en mesure de résister par la force à une police indigène solidement organisée en arrière. Ainsi constituée et soutenue par la population armée, cette organisation présente de sérieuses garanties de sécurité. Une bande même assez forte qui aurait réussi à forcer le passage ne pourrait subsister dans l'intérieur. Il lui faut, en effet, pour vivre et se dérober aux poursuites, la complicité des habitants et, pour exercer son industrie, sa libre communication avec la Chine. Après la colonne du Po-Mou conduite en octobre 1893 par le colonel Servièrre, le voisinage immédiat de Dong-Dang se trouvait débarrassé des bandes de pirates. Quelques groupes avaient gagné au sud-ouest les rochers du Cai-Kinh, que les colonnes de décembre 1893-janvier 1894 devaient nettoyer ; d'autres,

⁴² Michel, M. (1989), *Gallieni*, Paris, Fayard, p. 363.

plus nombreux remontent la frontière vers le nord, étaient allés se reformer dans un canton voisin, le Han-Lu, d'où ils continuaient à désoler les rives du Song-Ky-Kong jusqu'en mars 1894. A cette époque, une nouvelle colonne conduite par le lieutenant-colonel Chapelet, purgera ces parages et y laissera les détachements chargés d'occuper définitivement la frontière. Cependant, les cirques calcaires des Lung-Qué, entre Na-Han et Léo-Kao (au nord de Dong-Dang), étaient encore infestés par les débris des anciennes bandes qui, après avoir trouvé un abri momentané en Chine, rentraient au Tonkin et y signalaient journallement leur présence par quelque tentative de pillage. En décembre 1893, deux convois escortés sont attaqués la même semaine et en plein jour à quelques kilomètres de Dong-Dang. En janvier 1894, un gros village entre Dong-Dang et Langson est l'objet d'une attaque de nuit. Les habitants armés, accourus au nombre d'une centaine et soutenus par un détachement de la garnison, reconduisent les assaillants en Chine en leur infligeant quelques pertes. C'est après la colonne de mars 1894, balayant la frontière depuis Dong-Dang et Na-Han, jusqu'au-delà du Song-Ky-Kong à hauteur de Dong-Ké, que l'occupation militaire du secteur de Dong-Dang prend sa forme définitive⁴³.

A ce travail militaire s'ajoutait un travail simultané d'organisation : postes définitifs installés, marchés construits, routes tracées et faites pour faciliter les communications et la répression. La répression était ainsi conduite de proche en proche à partir de sa base ; on n'abordait une région troublée qu'après en avoir fini avec la précédente. En fait, c'était la fameuse méthode de la « tache d'huile » qu'on a vu appliquer dans la suite par le maréchal Gallieni à Madagascar, et par le maréchal Lyautey⁴⁴ au Maroc. Ces mêmes principes furent appliqués le long de la frontière des deux Kouang et du Yunnan. Une barrière du même genre, mais fixe et définitive, était constituée par des postes solides, en maçonnerie, placés sur les voies de pénétration, reliés par des blockhaus, correspondant aux postes chinois d'en face. De la sorte, les mandarins militaires chinois, complices potentiels ou avérés des bandes pirates, leurs compatriotes, étaient surveillés et hésitaient à intervenir. La nouvelle organisation arrêtée par le gouverneur général est entrée en vigueur à partir du 15 septembre 1891⁴⁵.

⁴³ De Grandmaison, L. (1898), *En territoire militaire : l'expansion française au Tonkin... avec une lettre du général Gallieni*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, p. 90-92, p. 270.

⁴⁴ Venier, P. (1997), *Lyautey avant Lyautey*, Paris, l'Harmattan, p. 292.

⁴⁵ *Histoire militaire de l'Indochine française des débuts à nos jours (juillet 1930). Etablie par des officiers de l'état-major du général de division Aubert, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine*, Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, t.

Globalement, l'option de la force fut la ligne directrice adoptée par l'administration coloniale. C'est ici le lieu de faire une brève étude des méthodes politiques et militaires employées pour parachever cette pacification du Tonkin et de l'Annam qui eurent sur les terrains d'opération de nombreuses pertes causées par les bandes de pirates et de rebelles. Ici, les troupes françaises adoptèrent, pour combattre la piraterie, les opérations que nous qualifions d'ordinaires, appelées petites opérations de la guerre que sont la surprise, l'embuscade, la défense de convoi, de positions et des postes⁴⁶. La première est de beaucoup la plus commune ; c'est la forme presque obligée de l'action offensive isolée des tout petits détachements, dans un pays où la manœuvre est toujours très difficile et avec un ennemi qui ne tient que lorsque sa position est formidable. Mais elle est peu susceptible de règles fixes ; la réussite d'une surprise est, en effet, beaucoup plus affaire de chance et surtout de renseignements que de dispositions tactiques. Toute différente est l'opération d'ensemble qui est de longue haleine et nécessite de gros effectifs. Elle se décompose toujours en une série de situations successives ou simultanées comme les marches, les combats, les ravitaillements, les évacuations, etc. En pratique, nombreuses furent les opérations militaires exécutées par les forces françaises dans le Yen-Thé entre 1890 et 1891. Elles se distinguèrent difficilement dans les affaires

2, 1930. Exposition coloniale internationale de Paris de 1931, p. 306. L'objet de cette organisation est indiqué dans les conditions suivantes de l'arrêté du 6 août 1891 qui a constitué les territoires militaires : « La région montagneuse qui entoure le delta ne se prête, ni par ses caractères physiques qui la rendent presque partout très difficilement accessible, ni par les conditions dans lesquelles vivent ses habitants, à l'application du même régime administratif que le delta. Tous les bandits du Tonkin et des pays voisins y trouvent un refuge d'où ils descendent pour piller les villages du delta. Les populations y sont très disséminées et peu nombreuses, et le produits des impôts y est insuffisant pour subvenir aux besoins d'une administration analogue à celle du delta. Par conséquent, il est indispensable de doter cette région d'un régime administratif spécial et très économique. Cette région constitue la protection naturelle militaire du delta contre une invasion étrangère, et il est indispensable d'y entretenir d'une manière permanente des forces militaires suffisantes pour s'opposer à la pénétration des bandits étrangers, protéger les abords du delta et empêcher les bandes de se fixer, comme elles le font aujourd'hui où elles vont jusqu'à se fortifier. D'après les expériences déjà faites, ces résultats ne pourront être atteints que grâce à une organisation dans laquelle les pouvoirs civils et militaires seront concentrés dans les mêmes mains. En conséquence, la région montagneuse du Tonkin est constituée à l'état de territoires militaires, et les commandants de ces territoires exerceront les pouvoirs militaires sous les ordres du général commandant en chef et tous les pouvoirs civils du résident supérieur au Tonkin, sous la haute autorité du gouverneur général », p. 9-10.

⁴⁶ Chabrol, (commandant), (1897), *Opérations militaires au Tonkin*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, p. 41-45.

de Luoc-Ha, de Lang-Phan, de Cao-Thuong où tombèrent, parmi des centaines de soldats français et de tirailleurs, les lieutenants Camilatos et Plat⁴⁷.

Ces pertes, malgré les précautions et la maîtrise progressive du terrain par les troupes françaises, s'expliquent par un certain nombre de facteurs. Nous savons que jusqu'à la fin de l'année 1889, une carte et un index des bandes pirates étaient tenus à jour dans les états-majors des brigades et à l'Etat-major des troupes de l'Indochine. En effet, pour des actions militaires efficaces, la France identifia clairement les effectifs des bandes, leur armement, leurs points d'appui, leurs repaires et surtout leurs liaisons avec les bandes des régions voisines. Sur le terrain, agissaient les bandes du Delta, celles de la région moyenne et celles de la haute région. Cette classification correspond à la division en bandes annamites, mixtes ou chinoises et donne ainsi quelques renseignements ethnologiques qui ne sont pas sans valeur au point de vue militaire ; mais, elle laissait toujours dans l'ombre la question des relations entre les diverses bandes. Il faut remarquer, en effet, que dans chacune des trois zones concentriques, Delta, région moyenne, région forestière, prise isolément, les bandes pirates forment des îlots distincts et qu'aucun événement précis n'a encore permis de constater l'existence d'une solidarité quelconque ou simplement de conventions militaires entre les bandes d'une même zone. La classification qui offrirait le plus d'intérêt au point de vue militaire, serait une classification des bandes dans le sens de la profondeur du Tonkin, par secteurs, du Delta à la frontière chinoise⁴⁸. Comme dirait Paul Mus, la configuration du terrain fit à l'avance le lit de la piraterie et de la rébellion⁴⁹. Mais, à dater du 1^{er} janvier 1890, le crédit inscrit au budget local, au titre du « Service des Renseignements », ayant été supprimé par le gouverneur général Piquet, le fonctionnement régulier de ce service devint très difficile. Il fut rendu à peu près impossible par la défense faite aux divers commandants territoriaux d'interroger directement les fonctionnaires annamites et de les inviter à fournir des émissaires ou des espions. Comme conséquence de cette défense, toute demande de renseignements intéressant les opérations militaires, dut être adressée aux résidents civils des provinces⁵⁰. Cette mesure, dont le but réel, sous les aspects d'une économie réalisée, était de bien montrer aux fonctionnaires indigènes la subordination des chefs militaires aux administrateurs civils, ne tarda pas à causer des désagréments à l'avancée

⁴⁷ Frey, Cl. (1892), *op.cit.*, p. 107-289.

⁴⁸ Le Prince, (commandant.), *op.cit.*, p. 22.

⁴⁹ Mus, P. (1952), *Viêt- Nam. Sociologie d'une guerre*, Paris, Seuil, p. 16.

⁵⁰ Le Prince, (commandant), *op.cit.*, p. 25.

de la conquête française. Plus de renseignements opportuns, plus même de renseignements utilisables par les commandants militaires ; rien que des statistiques administratives sans liaisons de provinces à provinces et remplies de lacunes sur les portions de territoire au pouvoir des bandes, portions de territoire qui étaient le théâtre tout indiqué des opérations des colonnes françaises.

La piraterie annamite semblait à la France facile à éradiquer. En effet, la police du Delta a quelque chance d'arriver à réprimer la piraterie. Chaque village peut assurer sa propre protection : il lui suffit de s'emparer des pirates de métier qu'il renferme et qui sont connus de tous les habitants ; puis, de faire bonne garde et au besoin, de réclamer des secours des troupes régulières quand ils sont menacés de pillage. Quant à la piraterie chinoise, elle occupe des massifs impénétrables où elle peut défier toutes les expéditions militaires. On pourrait la faire cesser en cherchant à acheter la soumission des chefs qui la dirigent, et en donnant à leurs hommes des terrains à cultiver. Quant à la traite des femmes, il paraît difficile de la supprimer. La Chine manque de femmes et a un trop plein d'hommes. Il est aussi difficile d'arrêter la migration des uns et l'immigration des autres. L'implantation d'une ligne de forts à la frontière ne servirait à rien. En supprimant d'abord la piraterie annamite, on porterait un coup très sensible à la piraterie chinoise : elle ne pourrait plus alors se cantonner dans ses massifs redoutables ; elle serait obligée de descendre dans le Delta, de se montrer en pays peu favorable à sa tactique d'embuscades et de guet-apens. Pour la poursuivre efficacement, il faudrait établir des voies de communication permettant de porter de prompts secours aux villages menacés. Une troupe à cheval, analogue à ces petits cavaliers qui ont existé sous le nom de spahis tonkinois, serait très utile dans cette éventualité. Le cheval annamite peut aisément fournir une étape de 30 km dans une journée. La création d'un régiment à quatre escadrons de spahis tonkinois permettrait de tenir le Delta dans un état très réel de tranquillité. Il resterait à déterminer les points où tiendraient garnison des détachements variant d'un peloton à un escadron. Il faudrait, en outre, améliorer les voies de communication, ce qui est facile ; le travail se partagerait en secteurs correspondant chacun à chaque village. Ceux-ci sont en général assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir intervenir et barrer les routes améliorées⁵¹.

Les autorités coloniales mirent sur pieds des milices tonkinoises pour lutter contre la piraterie. Leur importance croissait au jour le jour au vu du désir des résidents ou du Sous-secrétaire d'Etat des colonies, Eugène

⁵¹ Bévin, E. (1891), *op.cit.*, p. 33-34.

Etienne, de s'affranchir du concours de l'armée régulière. Elles devaient, à terme, remplacer les troupes du ministère de la guerre ou de marine au mépris même de la situation précaire d'un pays encore non entièrement pacifié. En métropole, comme sur le terrain colonial indochinois, se tint un débat très virulent quant à l'utilité de la milice qui devait trouver son lieu d'affectation et de mise à disposition ; devait-elle être une force militaire auxiliaire, une force de police, une prévôté militaire ou une autre forme ? En tous les cas, l'on décréta que le pays était en état de se passer de l'armée régulière. Les résultats furent catastrophiques et le gouvernement général fut mis brutalement à la retraite par le Sous-secrétaire d'Etat qui se résolut à redonner pleins pouvoirs au nouvel arrivant qui endossait la responsabilité des faits accomplis et à venir. La presse locale fut mise à contribution pour relayer les combats menés par les miliciens plus fantastiques les uns que les autres. Mais, dans la réalité, tous les prétendus succès de la milice n'étaient que des échecs, quelquefois peu importants, quelquefois très graves, mais qui toujours, avaient le mérite de rendre les pirates plus audacieux, plus entreprenants. Les miliciens perdaient un nombre incalculable d'armes de guerre et le protectorat ne souhaitait point en parler publiquement. Par ailleurs, les miliciens se conduisaient toujours en véritables pirates à l'égard des populations qu'ils étaient chargés de défendre ou de protéger. Ils étaient pirates la nuit et, durant toute la journée, poursuivaient leurs associés nocturnes ! Quand un groupe de miliciens arrivait dans un village, il le mettait en coupe réglée. Les malheureux paysans étaient mis lourdement à contribution, livrant cochons, riz, bananes, mandarines qu'on leur payait quelquefois quelques sapèques représentant le 10^e de la valeur des marchandises, mais très souvent, à coups de trique. Une milice en « tournée de police » était un véritable fléau pour les paysans. Le système colonial français était de plus en plus l'objet de récriminations de la part des populations locales. Si le comportement de la milice en rase campagne est catastrophique, sa tenue dans un poste fixe est déplorable. Elle n'arrivait pas à le défendre contre les assauts des pirates et autres rebelles. Pire, les miliciens cédaient des cartouches aux pirates. Cette transaction est facile à expliquer. Les miliciens étaient envoyés par petits groupes, en escorte, etc. Rarement alors, ils n'étaient pas attaqués en route d'après leurs dires. On ne rapportait pas les étuis ; on soutenait qu'il y avait eu tant de cartouches tirés ; sur 300 coups qui passaient pour avoir été tirés, il n'y en avait que 150 ; la différence était destinée aux pirates qui venaient les chercher un jour de marché et les payaient quelquefois une piastre le paquet, suivant le cours. D'autres fois, c'étaient des vols commis directement, grâce à l'incurie des gardes principaux. En plus de

ces approvisionnements partiels, il faut ajouter les cartouches vendues aux pirates par des négociants âpres au gain et celles passées avec les armes par les entourages de certains résidents. Des jonques remplies de boîtes de lait contenant des munitions étaient régulièrement saisies par la douane mais restituées aux propriétaires, protégés par certains agents de l'administration coloniale française. Le long du fleuve, certains postes destinés à protéger le commerce, prélevaient de fortes sommes sur chaque jonque. Signalons que leur recrutement, jusqu'ici, était assuré au moyen des anciens tirailleurs tonkinois, qui, habitués à servir militairement, conservaient dans la milice quelques bonnes habitudes. Mais, une fois les chasseurs annamites supprimés et le 4^e régiment de tirailleurs tonkinois licencié, la milice fut recrutée directement parmi les paysans. Comprenant 8 000 hommes au Tonkin et autant en Annam, cette milice était mal organisée, inefficace, dangereuse ; néanmoins, elle continuait d'opérer dans toute la contrée⁵².

Pour venir à bout de la piraterie et de la rébellion, les autorités françaises conclurent des traités avec les autorités tonkinoises, annamites et chinoises. Avec la Chine, la France signa le traité du 9 juin 1885 qui l'obligeait à réprimer la piraterie dans toute la zone frontalière. D'après les clauses de ce traité, la France s'engageait à rétablir et à maintenir l'ordre dans les provinces de l'Annam frontalières de l'empire chinois. Toutefois, les troupes françaises ne pourront, dans aucun cas, franchir la frontière qui sépare le Tonkin de la Chine, frontière que la France promet de respecter et de garantir contre toute agression. Autrement dit, la France ne pouvait prétexter du droit de poursuite des rebelles. De son côté, la Chine s'engage à disperser ou à expulser les bandes qui se réfugieraient dans ses provinces limitrophes du Tonkin, et à disperser celles qui chercheraient à se former sur son territoire pour aller porter le trouble parmi les populations placées sous la protection de la France, et, en considération des garanties qui lui sont données quant à la sécurité de sa frontière, elle s'interdit pareillement d'envoyer des troupes au Tonkin. De fait, la Chine reconnaissait le protectorat de la France sur l'Annam et sur le Tonkin. Elle admettait aussi la liberté commerciale entre la France et l'Annam et ouvrait le trafic français à ses provinces du Sud. Les autorités contractantes fixeront par une convention spéciale les conditions dans lesquelles s'effectuera l'extraction des malfaiteurs entre la Chine et l'Annam⁵³. Ce faisant, la France espérait juguler la rébellion et pacifier ainsi les hautes régions du Tonkin et même du Delta. Mais, la Chine

⁵² *Ibid.*, p. 5-24.

⁵³ Frey, Cl. (1892), *op.cit.*, p. 103-104.

devait augmenter ses interventions militaires sur ses frontières et dresser une feuille de route à ses fonctionnaires qui auraient pour mission formelle et les moyens conséquents pour empêcher l'organisation et la formation des bandes, d'interdire la vente, sur les marchés de la frontière, d'armes et de munitions importées de la côte, de femmes et d'enfants de provenance du Tonkin. Ces mesures seraient complétées par l'interdiction systématique, dans la colonie française, de la ferme d'opium, cause principale de la contrebande⁵⁴. Cela se fera par une action soutenue et méthodique contre les bandes, menée par l'armée régulière, secondée par les populations, par l'occupation de quelques points, au cœur des parties les plus troubles des hautes régions⁵⁵. Il faut souligner que ce traité franco-chinois ne pacifiait pas le Tonkin infesté de bandes d'Annamites en armes, de pirates chinois qui continuaient à tenir la campagne moins dans un but politique que pour se livrer à la contrebande, au pillage, au trafic de femmes et d'enfants, au rapt d'Européens isolés qu'ils ne relâchaient que contre rançon. La situation était telle en 1891 que M. de Lanessan écrivait : « on se battait jusqu'aux portes d'Hanoï »⁵⁶. Des mesures énergiques furent prises ; le Tonkin était alors, en grande partie organisé en territoires militaires, les villages étaient armés contre les pillards, des routes étaient construites et des blockhaus installés le long de la frontière chinoise. Le gouverneur général Armand Rousseau conclut en 1895 une entente avec la Chine pour assurer la police des deux côtés de la frontière ; quand il mourut, en 1896, l'œuvre de pacification était achevée ; elle avait duré dix ans⁵⁷. Gallieni et Lyautey, entre autres militaires de carrière et figures emblématiques des conquêtes coloniales, complétèrent la pacification du Haut-Tonkin et mirent un terme momentané à la piraterie⁵⁸.

Par ailleurs, pour arracher les pirates de la forêt, les résidents français recoururent à des stratégies de pacification basées sur la persuasion. Ils

⁵⁴ Sur la place réelle des Chinois dans le monopole du commerce et de la contrebande de l'opium en Cochinchine et au Cambodge, cause du vif ressentiment des Français à leur endroit, se reporter à l'excellent travail réalisé par Descours-Gatin, Ch. (1992), dans *Quand l'opium finançait la colonisation en Indochine. L'élaboration de la régie générale de l'opium (1860 à 1914)*, Paris, l'Harmattan, p. 49-66 et p. 67-85.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 105.

⁵⁶ Sur le personnage de Jean Louis de Lanessan, la fortune de sa gestion et de sa révocation de la direction de l'Indochine, lire Fourniau, Ch. (1989), *Annam-Tonkin, 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, l'Harmattan, p. 185-233.

⁵⁷ Pour plus d'informations sur le portrait moral et la carrière d'Armand Rousseau, gouverneur général d'Indochine, lire Fourniau, Ch., *ibid.*, p. 233-234.

⁵⁸ Allain, M., *op.cit.*, p. 274.

initierent la politique dite de la pacification par le travail offert aux pirates. Celui de Tuyen-Quan, bien avant le gouverneur Piquet, avait déjà initié ce programme avec une des bandes fixées sous les murs du poste militaire. Les deux parties avaient convenu que, pour commencer ce programme original, on octroierait une solde à chaque pirate, puis que, peu à peu, on cesserait de le payer en lui procurant, au fur et à mesure, les moyens de gagner sa vie par la concession d'une parcelle de terre cultivable, de bêtes de somme et d'instruments de travail. Tous les membres de la bande, sans exception, acceptèrent la solde. Seulement, la moitié refusa carrément de s'adonner à la culture de la terre. Elle choisit de désertir tout simplement. Là, le retour à la terre fut nettement un demi-succès. Le résident persista à vouloir les mobiliser pour le défrichage ; il s'en suivit une désertion généralisée le lendemain du jour où des buffles leur furent remis en vue des labourages auxquels ils avaient promis de s'adonner. La reconversion du pirate en laboureur n'était pas évidente.

Sur un autre plan, les autorités coloniales s'attachèrent à reconvertir les pirates et les rebelles irréductibles en de véritables milices qui allaient désormais agir sous les couleurs françaises. La presse tonkinoise relayait cette politique gouvernementale par le biais d'une campagne vigoureuse. Le gouverneur Piquet réussit à amener Luong-Tam-Ky (le Dê-Tham) à renoncer, au profit du protectorat français, à percevoir l'impôt sur les villages sous son commandement. Par contre, celui-ci et ses hommes restaient à la solde du gouvernement colonial pour assurer la sécurité du pays. De baron libre et indépendant, Luong-Tam-Ky devint serviteur du gouverneur général. Ses soldats, les ennemis mortels de la veille, devinrent les auxiliaires de la France. Le traité stipulait, par grade, la solde de chaque homme de cette nouvelle milice, organisée hiérarchiquement comme un corps de troupes régulier. Ce traité prévoyait la quantité de cartouches à fournir et leur mode de remplacement. Au demeurant, cette méthode de pacification risquait inévitablement d'éveiller les appétits des aventuriers chinois déjà trop disposés à passer la frontière. D'ailleurs, la soumission de Luong-Tam-Ky coûtait très cher au budget colonial français si les paiements prévus par l'accord étaient régulièrement versés aux bénéficiaires incommodes. Mais, cette politique avait des limites objectives : si le chef remplissait exactement les conditions de sa soumission, une grande partie de ses hommes continuait de se rendre sur Sontay ou sur la côte de Phu-Lang-Truong, pour y écouler paisiblement de l'opium et s'y livrer impunément à la piraterie, leurs activités de prédilection. La reconversion du pirate en milicien à la solde des occupants français fut pratiquement un échec. La signature d'une troisième convention fut envisagée avec A Coc-Thuong. Ce chef de

pirates était prêt à se soumettre à toutes les exigences du gouverneur français, à condition qu'on lui rende l'exploitation des mines de fer qu'il dirigeait jadis. Mais, l'autorité militaire refusa de traiter avec lui. C'est qu'elle était avertie que, pris au Nord et au Sud entre les bandes indépendantes de chefs chinois, ses anciens partisans et collaborateurs, il aurait été incapable de tenir la parole donnée⁵⁹. Comme il aisé de le constater, il n'y avait aucune stratégie de pacification qui puisse être efficiente.

La répression de la piraterie exigeait, par ailleurs, en plus de ces tentatives de reconversion qui échouèrent, une étude approfondie du pays, des mœurs des habitants et en particulier de la région où l'on devait opérer, pour pouvoir espérer retirer quelques avantages des opérations militaires entreprises. Peu d'officiers disposaient de cette expérience du pays dans la mesure où la durée du service colonial n'était que de deux années. Autant dire que cette durée était très brève pour acquérir une solide connaissance du terrain d'opération. En outre, l'officier n'occupait pas les mêmes fonctions de son arrivée jusqu'à son départ du pays. Il était employé à diverses occupations. C'est dire qu'il effleurait tout sans rien approfondir. Aussi, dans ces conditions, nombreuses furent les opérations qui échouèrent. Même en cas de succès, elles se soldaient par de nombreuses pertes en combattants car les pirates n'étaient pas les seuls à redouter, le climat l'était bien plus encore et souvent les officiers ne l'apprenant qu'au prix de coûteuses expériences. Les tigres attaquaient des centaines de soldats fraîchement débarqués au Tonkin⁶⁰. L'officier, chargé de diriger des opérations punitives contre les multitudes de bandes de pirates et de rebelles aussi féroces les unes que les autres, avait toutes sortes de difficultés et défis à vaincre. Cette situation était d'autant plus complexe que les états-majors dirigeaient les opérations de leurs bureaux sur leurs cartes incomplètes et inexactes. De fait, certains ne sortirent jamais d'Hanoï, ignorant du coup aussi bien le pays que de ses besoins, de ses périls, de ses dangers. Ils n'étaient d'aucun secours aux officiers qui dirigeaient des colonnes et gênaient même leur action, le plus souvent en voulant apprécier de loin des faits ou des circonstances qui ne pouvaient être sereinement et sainement jugés que de près et *in situ*. Pratiquement, aucun plan d'ensemble de campagne n'était arrêté par l'autorité militaire qui, du coup, ne contrôlait rien sur le terrain. L'organisation des détachements laissait à désirer. L'autorité militaire ne veillait même pas à ce que des médecins accompagnent les troupes en

⁵⁹ Bévin, E. (1891), *La piraterie au Tonkin...*, *op.cit.*, p. 28-30.

⁶⁰ Bévin, E. (1891), *Au Tonkin. Milices et piraterie...*, *op.cit.*, p. 49-50.

guerre. La désorganisation était un trait caractéristique et commun dans toutes les expéditions lancées contre les pirates et les rebelles. Les forces françaises opéraient ainsi dans une organisation défectueuse déconcertante que le pirate tonkinois exploitait à son compte⁶¹.

Enfin, parmi ces dispositifs de lutte contre la piraterie et la rébellion, nous trouvons de nombreuses recommandations avancées par des commandants de brigades. Toutes ces recommandations d'hommes aguerris allaient dans le sens de l'établissement définitif du protectorat français sur le Tonkin. En vérité, le Tonkin fut pour eux une véritable école d'instruction et de discipline. Ils recommandaient d'établir un commandement militaire : commandement en chef, commandement des brigades, commandement des subdivisions régionales⁶².

Conclusion

C'est parmi les Annamites que s'installèrent les plus nombreux des fonctionnaires, des négociants, des colons et des soldats originaires de la France et de son domaine colonial. La richesse et la fertilité du Tonkin ont poussé les milieux coloniaux français à mobiliser toutes leurs ressources pour combattre la piraterie qui menaçait, à chaque fois, de les rejeter hors de l'Indochine. Durant tout le XIX^e et au début du XX^e siècle, les pirates et les mouvements patriotiques, d'abord, puis nationalistes du Vietnam ont toujours été les obstacles majeurs à la mise en valeur globale du Tonkin. Très nombreuses jusque dans les premières années de la présence française au Tonkin, les bandes pirates et rebelles subirent de sérieux revers et tendirent à céder du terrain, sur tous les fronts, face aux troupes françaises en mouvements à travers leurs anciens repaires. Elles ont été aidées en cela par l'isolement presque absolu dans lequel se trouvaient ces bandes ou ces groupements de bandes. En vérité, le pirate et le rebelle du Tonkin et de l'Annam disposaient de forêts vierges immenses, impénétrables, pour y établir des repaires inexpugnables, de cirques montagneux, d'infranchissables défilés, d'un nombre infini de villages fortifiés devant chacun desquels une troupe pouvait trouver son tombeau. Ils possèdent un armement à tir rapide aussi perfectionné et aussi bien entretenu que celui des soldats français. L'ennemi contre lequel les Français luttaient avait une intelligence vive, un esprit remarquable d'assimilation dans l'emploi des moyens d'action modernes et de procédés tactiques qui faisaient pâlir les stratèges français. Cet

⁶¹ *Ibid.*, p. 39-49.

⁶² Rey, Cl. (1892), *Pirates et rebelles au Tonkin. Nos soldats au Yen-Thé*, Paris, Hachette, p. 291-304.

ennemi fit preuve d'un art supérieur dans le choix de ses positions, dans la manière de les fortifier et de la même indifférence, de la même impassibilité que les premiers devant la mort. Enfin, il pouvait prélever sans compter, pour réparer ses pertes, autant d'hommes qu'il lui en fallait, dans cette réserve inépuisable que lui offraient les populations du Tonkin et de la Chine méridionale. Mais, l'administration française fortement tatillonne, retarda leur éradication complète. Civils et militaires se disputaient la prééminence du pouvoir. Les milices dressées contre les bandes pirates et rebelles ne furent pas aussi efficaces que l'on avait espéré. En 1896, s'achevait la période de la conquête et allait débiter celle de l'exploitation intensive. Les milieux coloniaux, enthousiastes, soutiennent qu'avec la pacification militaire, le paysan annamite a pu étendre ses cultures que les grands travaux d'irrigation facilitent chaque jour davantage ; la montagne livra ses secrets, et la richesse minière du Tonkin, depuis longtemps soupçonnée, apparut dépassant tous les espoirs investis. De toutes parts, des mines furent ouvertes à l'exploitation : charbon et minerai furent exportés en quantités de plus en plus considérables, amenés à la mer par voie d'eau ou par voie ferrée. Les forêts explorées livrèrent leurs bois précieux. Les routes furent sillonnées d'automobiles. Des sanatoria (Dalat, sur le plateau de Lang-Bian dans le Sud-Annam, Tam-Dao et enfin Chapa, près de Lao-Kay) permirent aux européens d'échapper aux rigueurs des durs mois d'été. Hanoi, Haiphong, Saïgon purent rivaliser avec les plus élégantes des villes métropolitaines : palais, théâtres, monuments publics, lycées, écoles, maisons particulières coquettes et confortables, enfouies dans la verdure, bordent, de larges avenues bien ombragées et manifestent, d'une façon frappante, aux yeux des étrangers qui viennent visiter les beautés naturelles ou artistiques de l'Indochine, la puissance coloniale de la France. Nulle trace des têtes coupées de pirates et de rebelles qui firent place à cette image de carte postale exotique. Il n'empêche que l'auteur Charles Fourniau conclut son excellent ouvrage par « un contact manqué » entre la France et le Vietnam.

Bibliographie

Allain, M., *Encyclopédie pratique illustrée des colonies françaises. L'Indochine française*, t. 2, Paris (VII^e), Librairie Aristide Quillet, sd.

Baudrit, A. (2008), *Bétail humain, la traite des femmes et des enfants en Indochine et en Chine du Sud, suivi de onze documents sur l'esclavage (1860-1940)*, rééd. par Nicolas Lainez et Pierre Le Roux, Paris, Col. Connaissances et Savoirs.

- Bévin, E. (1891), *Au Tonkin. Milices et piraterie*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle.
- Bévin, E. (1891), *La piraterie au Tonkin. [Documents historiques]*, Paris-Limoges.
- Bo, D. (1950), *Les populations montagnardes du Sud-Indochinois*, Lyon, Derain.
- Brocheux, P., Hémery, D. (2001), *Indochine. La colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, la Découverte/TAP/HIST Contemporaine.
- Chabrol, (commandant.) (1897), *Opérations militaires au Tonkin*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle.
- Cuisinier, J. (1948), *Les Mu'o' ng. Géographie humaine et sociologie*, Paris, Institut d'ethnologie.
- De Grandmaison, L. (1898), *En territoire militaire : l'expansion française au Tonkin... avec une lettre du général Gallieni*, Paris, Plon, Nourrit et Cie.
- Deschamps, H. (1949), *Les pirates à Madagascar aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Berger-Levrault.
- Descours-Gatin, Ch. (1992), *Quand l'opium finançait la colonisation en Indochine. L'élaboration de la régie générale de l'opium (1860 à 1914)*, Paris, l'Harmattan/Recherches asiatiques.
- Documents historiques. La piraterie au Tonkin*, Paris, 1891.
- Eb, (André Révérend Père), « Le pays de Viet-Nam », in *A Travers Le Monde*, n° 3, mai-juin 1947, p. 138-143.
- Fourniau, Ch. (1989), *Annam-Tonkin, 1885-1896. Lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, Paris, l'Harmattan.
- Frey, Cl. (1892), *Pirates et rebelles au Tonkin, nos soldats au Yen-thé*, Paris, Hachette.
- Gendre, Cl. (2007), *Le Dê Thâm, (1858-1913). Un résistant vietnamien à la colonisation française*, Paris, l'Harmattan.
- Girod, L.-X. (1903), *Souvenirs franco-tonkinois (1879-1886) par un missionnaire, ancien aumônier des hôpitaux de Nam-Dinh et d'Hanoï pendant la guerre du Tonkin*, Paris, Desclée de Brouwer et Cie.
- Gosse, P. (1952), *Histoire de la piraterie*, [trad. P. Teillac], Paris, Payot.
- Hao, T.-T. (2007), *Une introduction à la connaissance du Vietnam*, Paris, l'Harmattan.
- Histoire militaire de l'Indochine française des débuts à nos jours (juillet 1930). Etablie par des officiers de l'état-major du général de division Aubert, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine*, Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, t. 2, 1930. Exposition coloniale internationale de Paris de 1931.
- Le Prince, (commandant) (1893), *Étude militaire sur le Tonkin*, Paris, L. Baudoin.

- Meyer, Ch. (1996), *Les Français en Indochine, 1860-1910*, Paris, Hachette.
- Michel, M. (1989), *Gallieni*, Fayard, Paris.
- Mus, P. (1952), *Viêt- Nam. Sociologie d'une guerre*, Paris, Seuil.
- Sénèque, (capitaine). (1906), *Luttes et combats sur la frontière de Chine, cercle de Moncay, 1893-1894-1895*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle.
- Venier, P. (1997), *Lyautey avant Lyautey*, Paris l'Harmattan.
- Verraux, (commandant), (1898), « Monographie d'un Chef de Pirates au Tonkin », in *A Travers Le Monde*, n° 29, 16 juillet 1898, et n° 30, 23 juillet 1898.
- Viet Nam* (1951), (préf. de Paul Lévy), Paris VI^e éditions HOA-QUI.

ISSN 1111-2050

Insaniyat

Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales

Famille

Pratiques et enjeux sociétaux

Badra MOUTASSEM-MIMOUNI • Sidi Mohammed MOHAMMEDI

Salem MAAROUFI • Ghania GRABA

Mysoon UTOOM • Dominique GAY-SYLVESTRE

Meriem LIMAM-MOHAMMEDI

VARIA

Isabelle GRANGAUD

POSITIONS DE RECHERCHE

Amirouche BENFERHAT • Fatiha HARRAT

- ▶ COMPTES RENDUS THEMATIQUES DE LECTURE
- ▶ NOTES DE LECTURE
- ▶ INDEX DE LA REVUE DE L'ANNÉE 2012



17^e année - numéro 59

Janvier - Mars 2013